

# SCOT Loire Centre

**Qu'est-ce qu'un SCOT ?**



Un projet **d'aménagement** et un projet **politique** stratégique à 20 ans

Les 4 grands principes du SCOT :

1. L'**équilibre** entre développement rural et urbain, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ; gestion économe et équilibrée de l'espace
2. La **mixité** sociale et la diversité des fonctions
3. Le **respect** de l'environnement
4. L'**harmonisation** à l'échelle de Loire Centre: **cohérence** des politiques sectorielles et **cohérence** entre les politiques sectorielles






Un outil de mise en cohérence et de suivi des politiques publiques

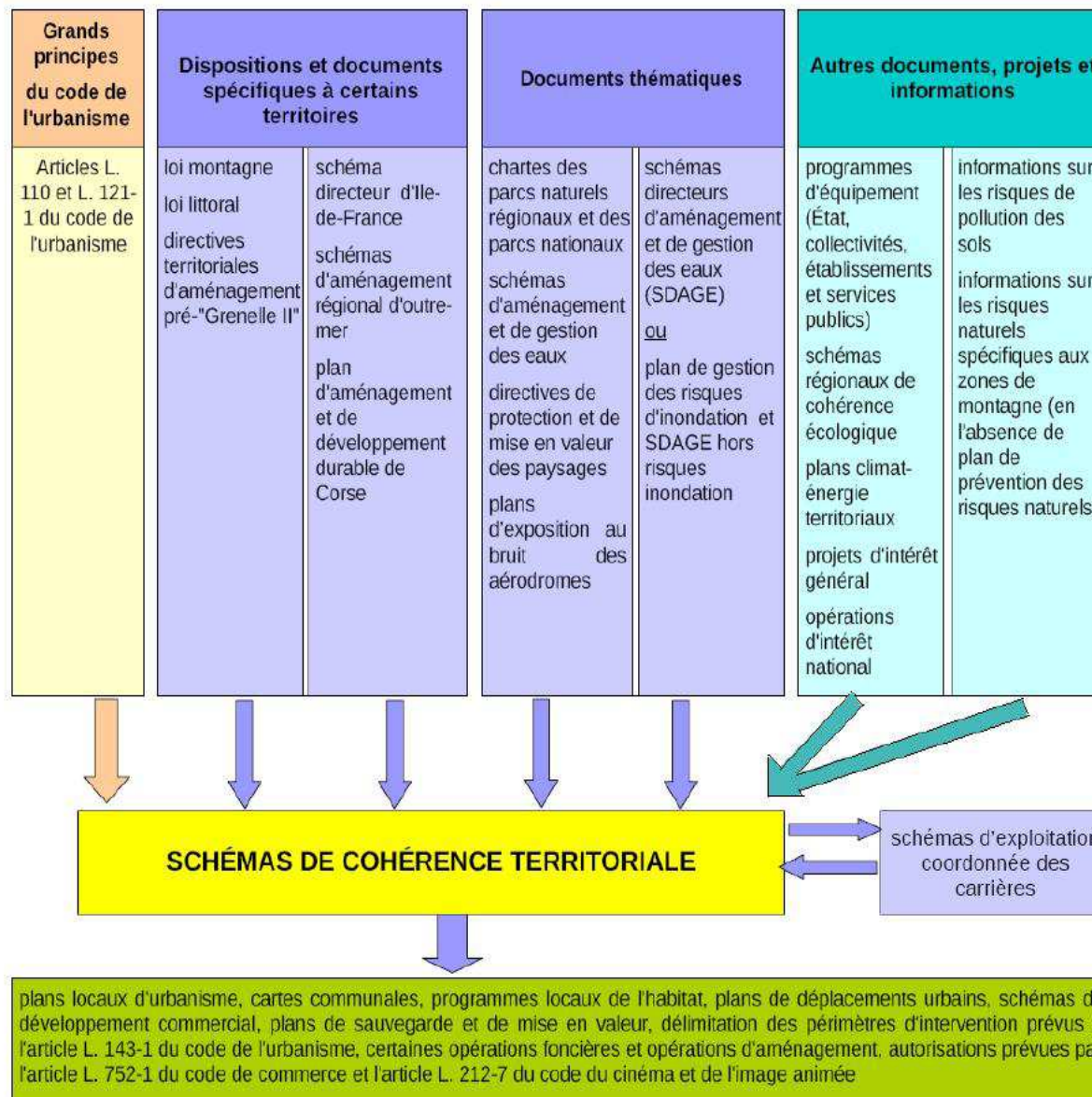
Importance du **document** et de la **démarche**

# Qu'est-ce qu'un SCOT ?

## Les principes

### Schéma de l'encadrement normatif des SCOT :

Légende :  obligation de respect  obligation de compatibilité  obligation de prise en compte



Le cadre normatif : lois ENE du 12/07/2010 & Grenelle & Montagne&MAP

## Le principe d'équilibre :

1. Analyser **la consommation d'espaces** naturels, agricoles et forestiers **au cours des 10 années précédant** son approbation

Instaurer un observatoire de la consommation des espaces agricoles pour mesurer les changements de destination

La **Commission départementale de la consommation des espaces agricoles** formule un avis sur le projet de SCOT s'il prévoit une réduction des surfaces des zones agricoles

2. Arrêter des **objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique.

Des outils : Définir des secteurs dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent permettre une densité minimale de construction

Urbanisation en continuité des bourgs, villages hameaux ou groupes de constructions existantes (disposition Loi Montagne s'imposant au SCOT)

## • Qu'est-ce qu'un SCOT ?

# Les principes

Le cadre normatif : lois ENE du 12/07/2010 & Grenelle & Montagne & MAP

### Le principe de respect de l'environnement

Précise **les modalités de protection** des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et la préservation ou la remise en état des corridors écologiques

**Détermine les conditions** permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables

### Le principe de mixité sociale et de diversité des fonctions

Précise **les objectifs d'offre de nouveaux logements et de la politique d'amélioration et de la réhabilitation** du parc de logements existant public ou privé

Définit les **grands projets d'équipements et de dessertes** par les **transports en commun**.

**Détermine les conditions** permettant d'assurer la **diversité des fonctions** urbaines et rurales et la **mixité sociale** dans l'habitat en tenant compte des objectifs d'amélioration des performances énergétiques et de développement des transports collectifs

Le PADD fixe les objectifs de développement touristique et culturel, définit les unités touristiques nouvelles (UTN) et de développement des communications électroniques

Elaboration d'un Document d'Aménagement Commercial qui **délimite les centralités urbaines et les secteurs soumis à conditions d'autorisations commerciales** (pour SHON > 1000m<sup>2</sup>)

## • Qu'est-ce qu'un SCOT ?

## Le contenu

### Un Scot est constitué de 3 documents :

#### Le rapport de présentation

Synthèse des trois étapes d'élaboration d'un projet (le diagnostic, les objectifs retenus, le projet final), le rapport de présentation est le "fil d'Ariane" qui assure la cohérence de l'ensemble du document, des grands principes d'aménagement jusqu'aux prescriptions retenues.

La lecture du rapport de présentation doit permettre de comprendre, principalement :

- où en est le territoire ;
- quels sont ses enjeux ;
- sur quelles bases le syndicat mixte a construit le projet ;
- comment le projet a été élaboré du point de vue de l'évaluation environnementale.

#### Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

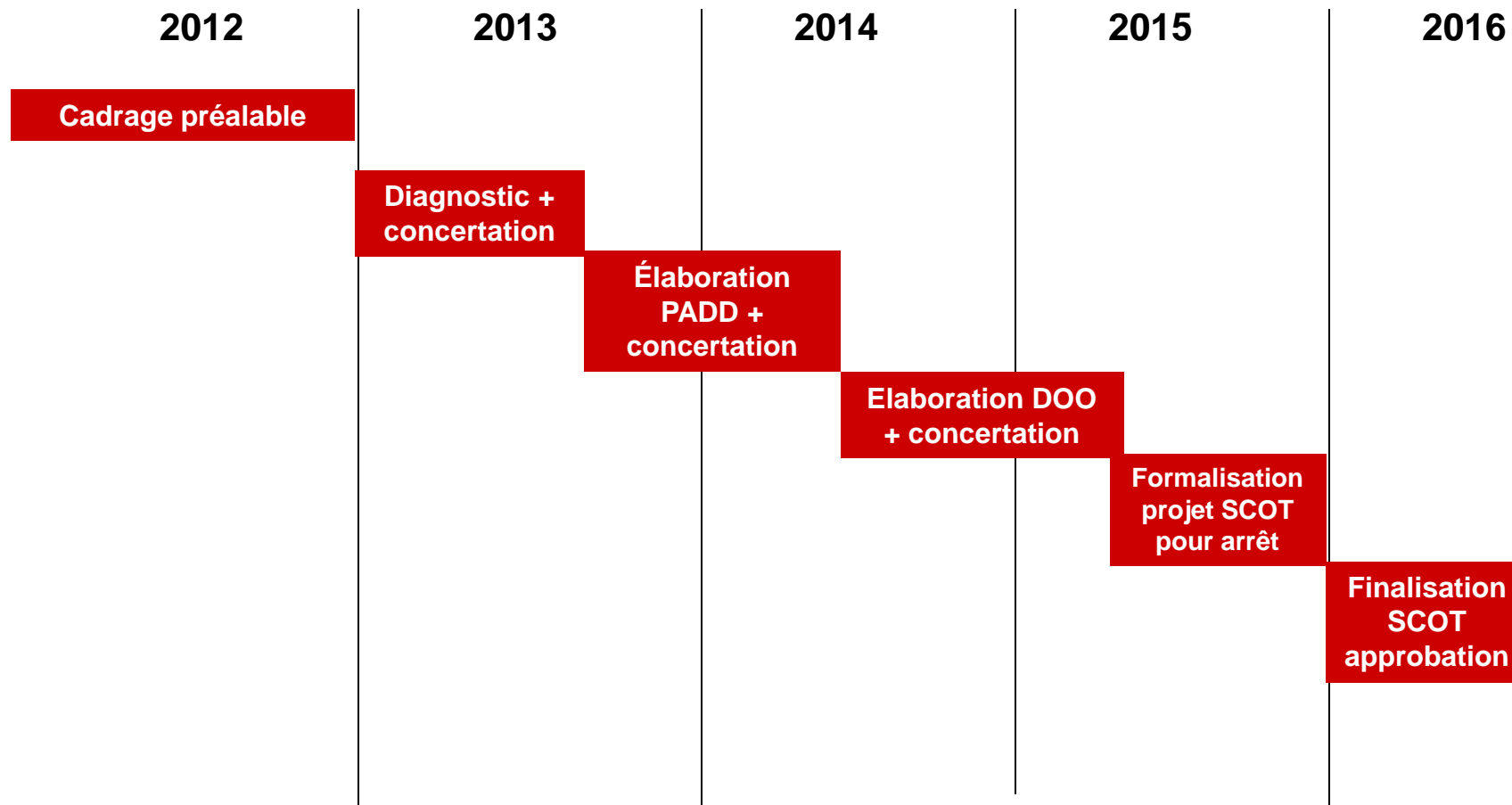
C'est un document simple, accessible à tous les citoyens, qui doit permettre de comprendre :

- quel est projet politique du syndicat mixte pour le territoire du SCOT ;
- quelles sont les grandes orientations de ce projet.

#### Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

C'est l'outil de mise en œuvre du projet : il a pour fonction de traduire le PADD en prescriptions pour la planification sur le territoire du SCOT (valeur juridique). Il doit permettre de répondre principalement aux questions suivantes :

- Quelles règles le syndicat mixte se donne-t-il pour réaliser son projet de territoire ?
- Comment organise-t-il le territoire ?
- Quels sont les espaces à protéger ?
- Comment les collectivités compétentes en matière de planification vont-elles pouvoir mettre en œuvre le projet ?



**Programme 2012** : cadrage et implication : 2 rencontres prévues avec chacune des 7 CC :

1/ le SCOT et les projets des CC (mars à mai)

2 / les objectifs du SCOT (de septembre à novembre)

3 / retours et débat avec le comité syndical du SCOT